

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 13 JUIN 2023 À 19 H
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Roxane Boutet, conseillère, district n° 1
Manon Huard, conseillère, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Myriam Deroy, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présentes : Madame Stéphanie Langlois, directrice générale adjointe
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Est absent : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2023

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2023

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2023

4.3 Dépôt des résultats du référendum concernant le Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF)

4.4 Autorisation de paiement / Retenue pour la remise en état de la plage / Réfection des rues Germain et de la Lande / Pax Excavation inc.

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 470, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 6 256 010

5.3 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 25, rue des Voiliers et désigné sous le numéro de lot 4 743 588

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

5.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

5.6 Octroi de contrat / Traitement de surface simple sur une partie du chemin du Sommet / Entreprises Bourget inc.

5.7 Octroi de contrat / Lignage des rues et stationnements 2023 / Entreprises Gonet B.G. inc.

- 5.8 Acceptation définitive / Réfection de la rue des Bruants / Gestion immobilière Allard inc.
- 5.9 Acquisition de la rue des Bruants / Lots 6 477 630 et 6 517 151 / Gestion immobilière Allard inc.
- 5.10 Rémunération du personnel électoral (référendum)
- 5.11 Dénomination d'une nouvelle rue à Fossambault-sur-le-Lac / Rue des Matelots
- 5.12 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)
- 5.13 Autorisation de signature / Contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant (Food truck) au 141, rue Gingras, pour la période estivale 2023
- 5.14 Embauche d'un journalier-opérateur saisonnier permanent / Service des travaux publics
- 5.15 Embauche d'un journalier saisonnier permanent / Service des travaux publics
- 5.16 Autorisation de signature d'un amendement à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph
- 6. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8. **AFFAIRES DIVERSES**
- 9. **PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

91-06-2023

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point :

5.16 Autorisation de signature d'un amendement à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph

et l'ajout des points :

5.17 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 4 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

5.18 Mandat d'honoraires professionnels / Réfection complète de la rue Boilard / GBI Experts-conseils

92-06-2023

- 2. **PROCÈS-VERBAL**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
 APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Liste de la correspondance du mois de mai 2023

La directrice générale adjointe dépose la liste de la correspondance du mois de mai 2023 et invite les membres du conseil à la consulter.

4. GESTION DES FINANCES

4.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2023

La directrice générale adjointe dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 31 mai 2023 et les invite à le consulter.

93-06-2023

4.2 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2023

La directrice générale adjointe dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 31 mai 2023 totalisant 728 982,62 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 mai 2023 totalisant une somme de 728 982,62 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

4.3 Dépôt des résultats du référendum concernant le Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF)

La greffière adjointe informe le conseil municipal des résultats du référendum, concernant l'objet cité en rubrique, et qui a été tenu le 28 mai 2023;

La question était : *Approuvez-vous le Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale - zone 55-RF);*

Réponses positives : 46

Réponses négatives : 3

Puisqu'il y a plus de réponses positives que négatives, le Règlement numéro 12350-2022-38 modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 (établissements de résidence principale – zone 55-RF) est réputé être approuvé.

94-06-2023

4.4 Autorisation de paiement / Retenue pour la remise en état de la plage / Réfection des rues Germain et de la Lande / Pax Excavation inc.

ATTENDU la correspondance du 25 mai 2023, de l'entreprise Pax Excavation inc., demandant le paiement de la retenue de 1 500 \$, pour la remise en état de la plage suite aux travaux de réfection des rues Germain et de la Lande (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la retenue au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Pax Excavation inc., pour la remise en état de la plage suite aux travaux de réfection des rues Germain et de la Lande;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt numéro 12170-2021, le Programme TECQ 2019-2023 et le surplus non affecté.

95-06-2023

4.5 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 3 / Réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers / Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté et Fils inc.

ATTENDU la correspondance du 31 mai 2023 de la firme Atelier 4^e Niveau recommandant le paiement du décompte progressif n° 3 à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 110 257,87 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté et Fils inc. dans le cadre des travaux de réfection de la toiture, du clocher de l'abside et divers de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

QUE cette dépense soit défrayée à même la subvention à recevoir de la MRC de La Jacques-Cartier, le surplus affecté et le surplus non affecté.

96-06-2023

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 1^{er} juin 2023;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

97-06-2023

5.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 470, rue de Kilkenny et désigné sous le numéro de lot 6 256 010

Le conseiller monsieur Marcel Gaumond enregistre sa dissidence.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 6 256 010, situé au 470, rue de Kilkenny laquelle vise à autoriser la construction d'un garage isolé en cour avant, alors que le règlement autorise les garages isolés seulement dans les cours arrière, latérale et avant-secondaire;

ATTENDU QUE la disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.3.2 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 1^{er} juin 2023 et recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure sur le lot 6 256 010;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 6 256 010, situé au 470, rue de Kilkenny.

98-06-2023

5.3 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 25, rue des Voiliers et désigné sous le numéro de lot 4 743 588

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 588, situé au 25, rue des Voiliers laquelle vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale à 3 mètres de la ligne de lot avant, alors que le règlement exige une marge de recul minimale de 6 mètres;

ATTENDU QUE la disposition règlementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 1^{er} juin 2023 et recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure sur le lot 4 743 588;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Deroy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 588, situé au 25, rue des Voiliers.

5.4 Avis de motion / Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

Le conseiller Michael Tuppert donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté.

99-06-2023

5.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté;

ATTENDU QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2023;

ATTENDU QU'une copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 12410-2023, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les conditions d'émission des permis de construction et des certificats d'autorisation en bordure de la rue Laliberté, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

100-06-2023

5.6 Octroi de contrat / Traitement de surface simple sur une partie du chemin du Sommet / Entreprises Bourget inc.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire faire appliquer un traitement de surface simple sur une partie du chemin du Sommet;

ATTENDU QUE les Entreprises Bourget inc. en sont à la troisième phase du projet de resurfacement du chemin du Sommet;

ATTENDU l'offre de services reçue, en date du 17 mai 2023, des Entreprises Bourget inc. au montant de 37 990,80 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat aux Entreprises Bourget inc. pour l'application d'un traitement de surface simple sur une partie du chemin du Sommet, et ce, dans le cadre de la troisième phase du projet de resurfaçage du chemin du Sommet, au montant de 37 990,80 \$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, et le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté, soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté et le surplus non affecté.

101-06-2023 5.7 Octroi de contrat / Lignage des rues et stationnements 2023 / Entreprises Gonet B.G. inc.

ATTENDU QUE la Ville désire faire effectuer le lignage des rues et stationnements;

ATTENDU l'offre de service reçue, en date du 8 mai 2023, des entreprises Gonet B.G. inc., au montant de 25 541,70 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat pour le lignage des rues et stationnements aux Entreprises Gonet B.G. inc. au montant de 25 541,70 \$, plus les taxes applicables;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, et le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté, soient autorisés à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2023 et le surplus non affecté.

102-06-2023 5.8 Acceptation définitive / Réfection de la rue des Bruants / Gestion immobilière Allard inc.

ATTENDU QUE les travaux de réfection de la rue des Bruants sont terminés;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les deux parties le 14 juillet 2021;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Doyon, de la firme GBI Experts-conseils, datée du 25 mai 2023 (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'acceptation définitive des travaux de réfection de la rue des Bruants;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet.

103-06-2023

5.9 Acquisition de la rue des Bruants / Lots 6 477 630 et 6 517 151 / Gestion immobilière Allard inc.

ATTENDU QUE par sa résolution 102-06-2023, la Ville a procédé à l'acceptation définitive des travaux pour le projet de réfection de la rue des Bruants;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Gestion immobilière Allard inc.;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, il y a lieu de procéder à l'acquisition des équipements, des fonds de rue et à la municipalisation de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville accepte la cession des lots 6 477 630 et 6 517 151, conformément à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les parties le 14 juillet 2021;

QUE cette cession soit faite gratuitement et que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de Gestion immobilière Allard inc.;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document pertinent à cette transaction;

Cette résolution abroge la résolution numéro 238-10-2021.

104-06-2023

5.10 Rémunération du personnel électoral (référendum)

ATTENDU le référendum qui a eu lieu le 28 mai 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la méthode de rémunération du personnel électoral (référendum);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la rémunération du personnel soit déterminée, de la façon suivante :

- Président d'élection, adjointe au président d'élection et surveillant de table : salaire horaire à temps simple, après les heures normales de travail seulement, selon les postes occupés à la Ville de Fossambault-sur-le-Lac;
- Toute autre personne embauchée; selon le règlement provincial sur la rémunération du personnel électoral (référendum).

105-06-2023

5.11 Dénomination d'une nouvelle rue à Fossambault-sur-le-Lac / Rue des Matelots

ATTENDU la construction d'une nouvelle rue dans le secteur de la rue des Dériveurs (document en annexe);

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer cette nouvelle rue;

ATTENDU QUE le conseil municipal a opté pour le nom « des Matelots »;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer la nouvelle rue située dans le secteur de la rue des Dériveurs « des Matelots »;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer tout document à cet effet.

106-06-2023

5.12 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du Centre communautaire Desjardins;

ATTENDU QUE la CNF utilisera le Centre communautaire Desjardins appartenant à la Ville durant la saison estivale 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer les engagements et les responsabilités des parties quant à l'utilisation, la gestion et l'entretien du Centre communautaire Desjardins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer le protocole d'entente conclu entre la Ville et la CNF, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

107-06-2023

5.13 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

ATTENDU QUE la Ville désire offrir un service de restauration sur son territoire pour la saison estivale 2023;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du terrain vacant situé au 141, rue Gingras, soit le site de l'ancien restaurant « Le Baladeur »;

ATTENDU QUE la Ville désire renouveler le contrat relatif à l'installation d'un camion-restaurant sur ce site pour la saison estivale 2023, et ce, avec une augmentation de 5 % du prix de location (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumond
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer un contrat permettant à l'entreprise « Côtes à Côtes Traiteur » d'opérer un camion-restaurant sur le terrain de la Ville, situé au 141, rue Gingras, pour la saison estivale 2023.

108-06-2023

5.14 Embauche d'un journalier-opérateur saisonnier permanent / Service des travaux publics

ATTENDU les besoins croissants de la Ville au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'engagement d'un journalier-opérateur saisonnier permanent, pour une durée minimale de 26 semaines par année, aux Services des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'embauche de monsieur Yves Larouche, à titre de journalier-opérateur saisonnier permanent, pour une durée minimale de 26 semaines par année, et ce, rétroactivement au 23 mai 2023. La rémunération est fixée à l'échelon 3 de l'échelle salariale de journalier-opérateur, classe 2. La période de probation est d'une durée de 6 mois, tel que prévu à l'entente des employés cols-bleus.

109-06-2023

5.15 Embauche d'un journalier saisonnier permanent / Service des travaux publics

La conseillère madame Roxane Boutet déclare son intérêt et s'abstient de voter sur ce point.

ATTENDU les besoins croissants de la Ville au Service des travaux publics;

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à l'engagement d'un journalier saisonnier permanent, pour une durée minimale de 26 semaines par année, au Service des travaux publics;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'embauche de monsieur Stéphane Labrecque, à titre de journalier saisonnier permanent, pour une durée minimale de 26 semaines par année, et ce, rétroactivement au 23 mai 2023. La rémunération est fixée à l'échelon 2 de l'échelle salariale de journalier. La période de probation est d'une durée de 6 mois, tel que prévu à l'entente des employés cols-bleus.

5.16 Autorisation de signature d'un amendement à l'entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

110-06-2023

5.17 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 4 / Réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle / Excavation Jos Pelletier (2007) inc.

ATTENDU la correspondance du 8 juin 2023 de la firme GBI Experts-conseils, recommandant le paiement du décompte progressif n° 4 à l'entreprise Excavation Jos Pelletier (2007) inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 232 494,02 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Excavation Jos Pelletier (2007) inc. dans le cadre des travaux de réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle;

QUE cette dépense soit défrayée à même les Règlements d'emprunt numéros 12260-2022 et 12320-2022.

111-06-2023

5.18 Mandat d'honoraires professionnels / Réfection complète de la rue Boilard / GBI Experts-conseils

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la réfection complète de la rue Boilard;

ATTENDU les besoins en génie civil;

ATTENDU l'offre de services reçue de la firme GBI Experts-conseils, en date du 7 juin 2023, au montant de 29 500 \$, plus les taxes applicables (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme GBI Experts-conseils pour les besoins en génie civil concernant la réfection complète de la rue Boilard au montant de 29 500 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser le directeur général, monsieur Jacques Arsenault et le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Côté et à signer tout document à cet effet;

QUE cette dépense soit défrayée à même un règlement d'emprunt à venir, une subvention à venir et le surplus non affecté.

6. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

6.1 La grande journée des petits entrepreneurs

Monsieur le maire félicite tous les participants de la grande journée des petits entrepreneurs qui a eu lieu le 3 juin dernier au Centre communautaire Desjardins.

6.2 Fermeture des bureaux de l'hôtel de ville / Fête nationale du Québec et fête du Canada

Dans le cadre de la fête nationale du Québec et de la fête du Canada, les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés les vendredis 23 et 30 juin 2023.

6.3 Fête des voisins / Déjeuner-brunch

Le conseil municipal invite les résidents de Fossambault-sur-le-Lac à la Fête des Voisins qui se tiendra le 25 juin prochain de 11 h à 14 h au Centre communautaire Desjardins. Cette activité est gratuite. Sur place animation, jeux gonflables et marché aux puces. Pour tous les détails, consultez le site Internet de la Ville.

6.4 Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 1^{er} juillet prochain.

6.5 Mise à l'eau des bateaux

L'horaire de mise à l'eau pour les bateaux au Domaine de la Rivière-aux-Pins (DRAP) est du mercredi au dimanche de 8 h à 17 h. La vignette de bateau émise par la Ville doit obligatoirement être apposée sur l'embarcation. Vous pouvez vous procurer la vignette pour l'année 2023 au coût de 50 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire rappelle l'importance du lavage en profondeur de toutes les embarcations à moteur et autres avant leur mise à l'eau. Le nettoyage de l'équipement de pêche est aussi essentiel lorsqu'il a été utilisé sur d'autres plans d'eau.

6.6 Visites guidées à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Les visites guidées à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac auront lieu du 24 juin au 27 août.

6.7 Spectacles à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

Le maire invite les citoyens à se procurer des billets pour les différents spectacles à venir à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac cet été. La programmation complète est disponible sur le site Internet de la Ville.

6.8 Ouverture de la plage municipale

L'ouverture officielle de la plage municipale a eu lieu le 10 juin, pour les fins de semaine. Celle-ci sera ouverte à temps plein à compter du 26 juin jusqu'au 4 septembre. L'horaire de la plage avec surveillants-sauveteurs est de 10 h à 19 h.

6.9 Nouveau quai

Un nouveau quai a été installé au bout de la rue du Quai, puisque l'ancien était en fin de vie utile. Des améliorations ont déjà été apportées et des ajustements seront faits prochainement.

6.10 Respect des limites de vitesse sur le lac

Monsieur le maire demande aux utilisateurs d'embarcations à moteur de respecter les limites de vitesse sur le lac afin de préserver la rive et d'éviter le brassage de matières organiques.

6.11 Rodéo / Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Monsieur le maire souhaite un bon succès au rodéo de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui se tiendra du 30 juin au 2 juillet 2023.

6.12 Plan stratégique de développement durable / Pôle villageois

Nous sommes à colliger les données recueillies lors des rencontres des comités d'actions ciblées dans le cadre du plan stratégique de développement durable. Une rencontre avec l'organisme Vivre en Ville a eu lieu le 12 juin concernant le développement d'un pôle villageois.

6.13 Clôture au Domaine Fossambault

Monsieur le maire présente ses excuses concernant le dossier de la clôture au Domaine Fossambault. La clôture sur la portion avant de la Gingras, qui est assujettie au Plan

d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sera en bois tandis que l'autre partie sera en mailles avec languettes d'intimité. La Ville s'assurera de faire planter de la vigne lorsque le problème de plantes exotiques envahissantes sera résolu.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 44, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la période de questions à 19 h 44.

112-06-2023

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 19 h 44.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA